



Rupture d'un contrat d'agent commercial

Par **LABORDETH**, le **27/02/2010** à **10:10**

Bonjour,

J'ai en 2008 créé sur l'Aquitaine, une agence commerciale alimentaire.

Aujourd'hui, après environ 2 ans de partenariat, un de mes mandants souhaite mettre fin à notre collaboration, nous qu'il ne soit pas satisfait des résultats, mais au contraire parce qu'il veut aujourd'hui recruter un commercial salarié afin de poursuivre le développement.

J'ai non seulement amené à ce client le C.A. attendu mais aussi des gains de distribution, et également tout un savoir faire auprès de la grande distribution en terme de PROMOTIONS, METHODE et OUTILS DE TRAVAIL, IMPLANTATION...

Ce savoir-faire devait notamment porter ses fruits en 2010, avec notamment le référencement auprès de nouveaux hypermarchés.

Je souhaite que vous me confirmiez que mes "indemnités" seront égales à 2 ans de commissions (le calcul habituel étant la moyenne des 3 dernières années multiplié par 2). Et que par ailleurs mes commissions seront dûes jusqu'aux dernières commandes passées. Enfin, eu égard à mon ancienneté, merci de me confirmer la durée normale de mon préavis.